académie Dijon
direction des services départementaux de l'éducation nationale Saône-et-Loire

La Directrice du service départemental
de Saône et Loire
à Mme ou Mr les professeurs, stagiaires EPS
et animateurs de l'association sportive
à Mmes et Mrs les coordonnateurs de district
s/c de Mme ou Mr le Chef d'établissement

Mercredi 13 JANVIER 2016
HAND BALL JUNIORS
FINALE
LYCEE

LIEUX et HORAIRES

- **13h30** Accueil
- **Lycée WITTMER CHAROLLES**
- **16H50** fin des matches
- **INSCRIPTION sur OPUSS** pour déposer les listes à l'accueil

RESPONSABLE DE L'ORGANISATION et de L'ENVOI des RESULTATS avec la fiche BILAN.

Darbon F 0675685739

CLASSEMENT SUITE AUX 2 JOURNEES

PLACE			
1	202	LYC MILITAIRE, AUTUN CEDEX	BODOIGNET Patrick 0385865561
2	272	LA AGRICOLE FONTAINES, FONTAINES EQ 2	Baud V 0665232094
3	242	LYC JULIEN WITTMER, CHAROLLES	Darbon F 0675685739
4	272	LA AGRICOLE FONTAINES, FONTAINES EQ 1	

FINALE

LMA-FONTAINES 1
CHAROLLES-FONTAINES 2
P CONTRE P
G CONTRE G

Le champion départemental jouera la finale académique
Le 03 février dans la NIEVRE

Service Départemental UNSS | Inspection Académique – Cité administrative – 24 bd Henri Dunant -71025 Mâcon
Portable: 06 81 54 88 56 | Tél fixe : 03 85 22 55 97 | FAX: 03 85 22 55 39
E-Mail : sd071@unss.org | Internet : www.unss71.org | N° SIRET : 775 675 655 01455

DEPLACEMENT

BUS 1 **-LYC MILITAIRE**
BUS 2 **-LYC FONTAINES -**

REGLEMENT

- Le professeur de l'établissement écrit en gras accueille et prépare les feuilles de tournoi, les autres accompagnateurs l'aident dans le suivi des jeunes officiels.

- **Toutes les équipes restent présentes jusqu'à la fin des rencontres et assurent l'arbitrage lorsqu'elles ne jouent plus.**

- Voir dossier de l'organisateur, unss71/sportif/ .Les feuilles de matches sont sur le site.

- Chaque équipe est accompagnée d'un **responsable qui participe** ou l'équipe est confiée à un collègue qui la prend en responsabilité.

- Durée 2X20 si 2 matches.

- Les arbitres sont prioritairement les élèves des équipes qui ne jouent pas. Ceux-ci ont été formés, ils sont donc aptes à arbitrer.

- Les enseignants de ces arbitres **sont très concentrés sur leurs élèves** et n'hésitent pas à les aider sans prendre leur place, ils peuvent utiliser un temps mort.

- **Cas d'égalité**, règlement dossier de l'organisateur ou fiche sport nationale.

Fait et signé par internet le 17 DECEMBRE 2015
Chantal Mourand
Directrice UNSS

Service Départemental UNSS | Inspection Académique – Cité administrative – 24 bd Henri Dunant -71025 Mâcon
Portable: 06 81 54 88 56 | Tél fixe : 03 85 22 55 97 | FAX: 03 85 22 55 39
E-Mail : sd071@unss.org | Internet : www.unss71.org | N° SIRET : 775 675 655 01455